

Paris, le 12 mai 2025

Procréation médicalement assisté, adoption : une avancée majeure contre les discriminations au travail

Une avancée législative pour l'égalité des futurs parents : Familles de France soutient la proposition de loi contre les discriminations au travail.

Familles de France salue l'adoption par l'Assemblée nationale de la [proposition visant à mieux protéger des discriminations au travail](#), des personnes engagées dans un parcours de procréation médicalement assisté (PMA) ou d'adoption.

Ce texte représente une avancée majeure dans la reconnaissance du projet parental. En l'intégrant explicitement aux motifs de discrimination interdits dans le Code du travail, la loi garantit aux employés concernés les mêmes droits que ceux accordés aux futurs parents d'une grossesse classique, notamment en matière d'aménagement du temps de travail et de protection contre les licenciements.

Familles de France considère cette initiative essentielle pour garantir l'égalité des droits des futurs parents, quel que soit leur parcours. Nous appelons les sénateurs à soutenir cette mesure et à assurer son adoption définitive.

Si le texte est approuvé, Familles de France restera mobilisée pour accompagner cette avancée législative et défendre les intérêts des personnes concernées.

Un progrès indispensable pour les droits des parents

Les parcours de PMA et d'adoption sont souvent éprouvants, nécessitant accompagnement et protection.

Cette loi, bien que certains motifs de discrimination couvrent déjà ces situations (état de santé, sexe, grossesse, situation de famille, orientation sexuelle), apporte une meilleure reconnaissance et améliore le quotidien des personnes concernées.

L'extension des autorisations d'absence aux hommes stériles est une avancée notable : la stérilité masculine, touchant environ 30 % des cas d'infertilité exclusive et impliquée dans 30 % des infertilités de couple, reste encore trop souvent ignorée. Cette loi corrige une inégalité en permettant aux partenaires de les accompagner.

La mise en place d'autorisations d'absence pour les salariés engagés dans des parcours d'adoption, afin d'assister aux entretiens obligatoires pour l'agrément, constitue également une mesure significative.

Veiller à l'application et combattre les obstacles

Nous devons rester vigilants face aux barrières économiques et aux difficultés de conciliation entre vie professionnelle et personnelle qui retardent l'âge du premier enfant, première cause d'infertilité.

Familles de France accueille par conséquent cette avancée législative avec enthousiasme et continuera à défendre les droits des familles.

Contact presse :

Mireille Lachaud

Responsable pôle Politique Familiale

Tél : 0616586992